



Assurance réclame 20.000 euros

Par **Jack75000**, le **30/08/2016** à **18:15**

Bonjour,rrnrJe roulais sur une route nationale à deux voies quand j'ai percuté un débris qui a propulsé ma voiture dans le terre-plein à ma gauche qui sépare le sens inverse. J'étais seul sur les lieux et les pompiers m'ont pris en charge. Des voitures étaient sur la bande d'urgence à environ 500 m plus loin, sûrement dû à un accident entre elles, qui avait eu lieu avant. Les pompiers m'ont emmené à l'hôpital et le dépanneur a emmené ma voiture.rrnrHier, 4 mois après, je reçois une lettre d'une assurance qui me réclame 20.000 euros car soi-disant j'aurai percuté une voiture à l'arrière. Ils ont joint au courrier un constat avec la partie adverse remplie avec un croquis où la voiture est nommée A, derrière elle une voiture B et moi derrière en C. Il précise que j'aurai roulé sur les débris de la voiture B et percuté la voiture A à l'arrière en l'occurrence lui-même. Alors que sur le croquis il y a la voiture B entre nous. Il a également rempli uniquement le nom de famille dans ma partie du constat, un nom de famille qui n'est pas le mien et tout le reste est vide. rnrIls ont également joint un rapport d'expertise et de réparations avec les frais. Je n'étais pas assuré par contre mais je n'ai percuté aucune voiture, d'ailleurs il n'y en avait pas. Je n'ai pas non plus vu de policiers avant que les pompiers m'emmenent. Que dois-je faire ?rrnrMerci.

Par **morobar**, le **30/08/2016** à **18:32**

Bjr,rnrIndiquer que vous n'êtes pas concerné par cet accident auquel votre véhicule n'a pas participé, vous n'avez heurté ni été heurtée par personne.

Par **Jack75000**, le **30/08/2016** à **18:45**

Merci de votre réponse, pensez vous que cela suffira ?

Par **morobar**, le **30/08/2016 à 19:47**

Pour le moment, vous pouvez vous en tenir là, en indiquant au passage qu'il est probable qu'un rapport de police ait été établi compte tenu de l'intervention des pompiers.

Par **Jack75000**, le **30/08/2016 à 19:58**

Justement quand j'étais sur les lieux il n'y avait pas la police

Par **morobar**, le **30/08/2016 à 20:49**

Et quand vous n'y étiez plus ?
Le soucis est que vous avez déclaré ne pas être assuré. Il va donc falloir assumer les différents contentieux qui se présentent ou vont se présenter, comme les dommages aux infrastructures...

Par **Jack75000**, le **30/08/2016 à 21:01**

Pas de pb pour ça j'assume mais pr le reste c'est ça mon problème

Par **Jack75000**, le **30/08/2016 à 21:03**

Mais si procès verbal il y a j'aurai du être auditionné non ?

Par **Visiteur**, le **30/08/2016 à 22:02**

Bonsoir,
Vous ne précisez pas qui a établi le constat d'accident?
D'après votre post, il semble que vous ayez été mis en cause par les conducteurs des autres véhicules.
Dans ce cas, si vous n'avez aucun témoin, il vous reste à contester pour non conformité ce constat que vous n'avez par ailleurs pas signé.
Un expert vous sera utile pour prouver que votre voiture n'a pas percuté d'autres véhicules. Et peut-être auriez-vous intérêt à contacter un avocat spécialisé,

Par **BrunoDeprais**, le **30/08/2016 à 23:22**

Bonsoir
C'est juridiquement complexe quand même.
Le nom cité, n'est pas le votre: avez vous signé quelque chose?
Maintenant, l'état, le collectivité territoriale ont quand même obligation de maintenir la "chaussée en bon état" ou de le signaler.
Mais là on rentre dans du droit administratif ce qui est différent de votre problème d'assurance.
Il faudrait en connaître d'avantage, et notamment le fameux courrier de l'assurance qui réclame 20 000 E, sachant qu'une assurance, moins elle paie et mieux elle se porte.
20 000 Euros, basés sur quoi?

Par **Jack75000**, le **31/08/2016 à 07:16**

Non je n'ai rien signé je n'ai eu affaire à personne. Il y a un rapport d'expertise avec le courrier qui liste les réparations effectuées c'est un fourgon appartenant à une entreprise.

Par **jodelariege**, le **31/08/2016 à 09:14**

bonjour ,
sont ce les conducteurs des voitures arrêtées à plus de 500m qui vous accusent de les avoir heurtés?
quel est le nom de famille écrit sur le constat? vous dites que ce n'est pas le votre mais d'où l'assurance tient elle ce nom de famille qui n'est pas le votre? ces points ont besoin d'être éclairci

Par **BrunoDeprais**, le **31/08/2016 à 09:19**

Bonjour Jack
Je crois qu'à votre place je prendrais un avocat.
L'assurance va chercher la micro bestiole pour vous faire porter le chapeau et comme vous n'avez pas d'assurance, vous risquez de payer cher.
Pour exemple, un personne qui avait perdu le contrôle de son véhicule. L'assurance avait demandé les factures d'entretien des freins et notamment celle de la purge. Tout était fait pour chercher à ne pas payer. Heureusement pour la personne, elle avait cette facture.
Dans votre cas, vous avez quand même été emmené à l'hôpital et votre véhicule a été remorqué, ce n'est pas comme si vous n'avez jamais été sur place.

Par **chaber**, le **31/08/2016 à 10:37**

bonjour
[citation]au courrier un constat avec la partie adverse remplie avec un croquis ou la voiture est nommé À, derrière elle un
voiture B et moi derrière en C. Il précise que j'aurai roulé sur les débris de la voiture B et percuté la voiture A à l'arrière
l'occurrence lui même. Alors que sur le croquis il y a la voiture B entre nous. Il a également rempli uniquement le nom
de famille dans ma partie du constat, un nom de famille qui n'est pas le mien et tout le reste est vide. Ils ont également
[citation]curieux de transmettre copie d'un constat (il semble que ce n'est que la déclaration de A à son assureur) dans lequel ne figure qu'un nom, qui n'est pas le votre. L'immatriculation devant figurer sur ce constat est-elle la votre? [citation]Les pompiers m'ont emmener à l'hôpital et le dépanneur à emmené ma voiture. [citation]Comme le dit Morobar les forces de l'ordre interviennent lorsqu'il y a des blessés.
Sont-elles intervenues pour le 1er accident et pour le votre?
Si oui: - comme vous n'êtes pas assuré,

vous pouvez les obtenir par le biais d'un avocat
- l'assureur de A a du les recevoir par TRANSPV.
Comme le dit Morobar, dans un 1er temps je contesterais toute responsabilité, à charge pour l'assureur d'apporter la preuve

Par **Jack75000**, le **31/08/2016 à 12:25**

Merci pour vos réponses, non sur le constat de mon côté il y a un nom de famille à consonance maghrébine et il n'y a pas de numéro de plaque d'immatriculation mais juste un nom de famille. Mais dans le courrier il y a mon numéro d'immatriculation. Pour leur accident je ne sais pas si la police est intervenue mais pour le mien non car ma compagne est venue directement sur les lieux et est repartie uniquement quand la dépanneuse est partie avec ma voiture et m'a dit que la police n'est pas venue. Oui c'est clair que je vais contester toute responsabilité je ne peux pas assumer ce que je n'ai pas fait.

Par **jodelariege**, le **31/08/2016 à 13:30**

bonjour je n'ai pas bien compris: on vous accuse d'être à l'origine de l'accident des voitures garées à 500m devant vous ou non?

Par **Jack75000**, le **31/08/2016 à 13:53**

Je ne sais pas vraiment car je n'ai pas vu qu'elles étaient les voitures à 500 m devant mais oui je pense qu'il y a un rapport. Et non on m'accuse d'avoir roulé sur les débris de la voiture B causés par l'accident de A et B et que j'aurai percuté l'arrière de la voiture A

Par **Jack75000**, le **31/08/2016 à 13:55**

Et justement je ne sais pas du tout d'où vient ce nom de famille !

Par **BrunoDeprais**, le **31/08/2016 à 14:56**

Revenez peut-être au postulat premier de Morobar, en disant à l'assureur que vous êtes étranger à cet accident, qu'il doit y avoir erreur.
Sachez également que pour obtenir les coordonnées du propriétaire d'un véhicule à partir de la plaque, cela provient des forces de l'ordre (ou il n'y en avait pas).

Par **chaber**, le **31/08/2016 à 15:25**

bonjourrrn[citation]Sachez également que pour obtenir les coordonnées du propriétaire d'un véhicule à partir de la plaque, cela provient des forces de l'ordre (or il n'y en avait pas).[/citation]pas d'accord. L'assureur peut avoir accès au fichier cartes grises en justifiant sa demande.rnIl obtiendra nom et adresse du titulaire

Par **Lag0**, le **31/08/2016 à 15:28**

De nos jours, beaucoup de personnes ont accès à ce fichier !rnDernièrement, en prenant rendez-vous pour une vidange dans une grande enseigne, on m'a juste demandé mon numéro d'immatriculation et comme par magie, l'enseigne avait toutes mes coordonnées...

Par **BrunoDeprais**, le **31/08/2016 à 15:29**

Possible pour l'assureur, je ne savais pas.

Par **BrunoDeprais**, le **31/08/2016 à 15:34**

Bonjour LagOrnEn principe, dans un garage ce ne sont que les données techniques d'un véhicule, mais à ma connaissance pas le nom du proprio.rnPeut-être étiez vous déjà client dans ce garage ou cette enseigne?rnCe que je peux affirmer, c'est que si un Policier ou un Gendarme fait une démarche de recherche par rapport à une plaque, c'est qu'il doit lui même indiquer ses coordonnées, afin justement qu'il y ait une traçabilité.

Par **jodelariege**, le **31/08/2016 à 16:01**

il doit bien avoir des preuves que vous avez percuté ou non la voiture A? des témoins,?parce qu'au début vous parlez des deux voitures ayant eu un accident indépendamment de vous comme un malheureux hasard mais finalement vous finalement on vous accuse d'en avoir percuté une? rnvous dites "je n'ai percuté aucune voiture il y en avait pas" l'assurance ne peut elle pas vous reprocher d'avoir percuté une des voitures qui existaient quand meme devant vous?quelles sont les arguments du conducteur de la voiture percutée?il vous a bien accusé?rnje me fais l'avocat du diable bien sur...

Par **Jack75000**, le **31/08/2016 à 16:28**

Quels arguments ? Bah gros uniquement reçu le courrier de l'assurance avec là photocopie du constat que je vous ai décrits et un rapport d'expertise rien d'autre

Par **Lag0**, le **01/09/2016 à 07:01**

[citation]Bonjour LagOrnEn principe, dans un garage ce ne sont que les données techniques d'un véhicule, mais à ma connaissance pas le nom du proprio. [/citation]rnUn article intéressant :rn<http://apres-vente-auto.com/actualite/4346-fichier-des-cartes-grises-son-accessibilite-en-question>

Par **Visiteur**, le **01/09/2016 à 12:17**

BonjourrnDonc ce que prétend la partie adverse, c'est que vous auriez été stoppé suite à la percussion alors que les 2 autres se seraient arrêtés 500m plus loin ?

Par **Jack75000**, le **01/09/2016 à 12:47**

La partie adverse prétend que je l'ai percuté alors que je n'ai percuté personne j'ai fait un accident tout seul et apparemment il y avait un accident 500 mètres plus loin donc j'imagine que la voiture qui m'accuse en faisait parti et qu'ils tentent de me mettre dans leur histoire

Par **Lag0**, le **01/09/2016 à 13:13**

C'est tout de même étrange, car 500 mètres c'est très loin ! Il a donc fallu que la personne fasse ce chemin pour venir relever votre immatriculation sans que personne ne s'en aperçoive !

Par **Jack75000**, le **01/09/2016 à 13:21**

Oui c'est très étrange justement et comme je vous ai dit il n'y a pas mon numéro d'immatriculation sur le constat qu'il a rempli

Par **jodelariege**, le **01/09/2016 à 14:02**

bonjour vous dites au début qu'il n'y a pas votre nom sur le constat et maintenant qu'il n'y a pas non plus le numéro d'immatriculation de votre voiture ; alors comment vous a-t-on retrouvé?

Par **Jack75000**, le **01/09/2016 à 16:20**

Vous vous trompez j'ai dis qu il y un nom de famille qui n est pas le mien et il y a uniquement ça sur le constat. Il y a que son côté de rempli sinon . Et mon numéro de plaque est cité dans là lettre mais n'apparaît pas sur le constat.

Par **chaber**, le **01/09/2016 à 16:35**

bonjourrrndans un premier temps vous répondez à cet assureur que vous n'êtes pas concerné au vu du constat non signé (déclaration), et que vous voulez connaître les éléments imputant votre responsabilité sans faire d'autres commentairesrrntenez nous informer de la réponse

Par **Jack75000**, le **01/09/2016 à 16:45**

OK je vais faire ça merci chaber je vous tiens au courant

Par **BrunoDeprais**, le **01/09/2016 à 16:56**

Bonjour JackrrnA mon avis, dites simplement qu'il doit y a voir une erreur de leur part et rien de plus.rnSi vous donnez des amorces d'éléments, ça peut toujours leur permettre de bordez dessus.rnDonc inutile à mon avis de parler de constat non signé par exemple, car cela vous impliquerait directement.

Par **chaber**, le **01/09/2016 à 17:59**

[citation]Donc inutile à mon avis de parler de constat non signé par exemple, car cela vous impliquerait directement.[/citation]Ce constat non signé doit être la déclaration à son assureur